

DEC 15/2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 03 juillet 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 03 juillet 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2019 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2019

E 14129



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 juillet 2019
(OR. en)

10873/19

FIN 463

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	1 ^{er} juillet 2019
Destinataire:	Monsieur Eugen Orlando TEODOROVICI, président du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 15/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 15/2019.

p.j.: DEC 15/2019



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 01/07/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019
SECTION III - COMMISSION TITRES: 18, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 15/2019

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés	CE	-82 800 000,00
--------------------------------------	----	----------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1803 Asile et migration

POSTE - 18 03 01 01 Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres	CE	82 800 000,00
--	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 28/06/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	757 529 650,00
2 Virements	-514 287 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	243 242 650,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	243 242 650,00
6 Prélèvement proposé	82 800 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	160 442 650,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	10,93 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 28/06/2019	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne de réserve 40 02 41 dans le budget voté pour 2019 prévoyait un montant de 460 millions d'EUR en crédits d'engagement à titre de réserve liée à la proposition de la Commission de refonte du règlement Dublin III dans l'attente de l'adoption de la base légale. En l'absence d'adoption de l'acte juridique au 1^{er} février 2019, la Commission pouvait présenter une ou plusieurs propositions de virements conformément à l'article 31 du règlement financier.

La première tranche, d'un montant de 370 millions d'EUR, a été débloquée en avril 2019. La présente demande de virement porte sur un montant de 82,8 millions d'EUR, dont 62,8 millions d'EUR sont destinés à satisfaire des besoins de financement supplémentaires en faveur de la Grèce en 2019, et 20 millions d'EUR à préparer le prochain exercice d'offres de places en vue de réinstallations.

La Commission ne demande pas encore que les crédits de paiement correspondants figurant dans la réserve soient débloqués. Elle continuera à suivre l'exécution des paiements et proposera des mesures correctrices au plus tard au moment du virement global, en tant que de besoin.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

18 03 01 01 - Renforcer et développer le régime d'asile européen commun et approfondir la solidarité et le partage des responsabilités entre les États membres

b) Données chiffrées à la date du 28/06/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	377 106 629,00
2 Virements	350 092 295,48
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	727 198 924,48
4 Crédits déjà utilisés	179 480 490,80
5 Crédits disponibles (3-4)	547 718 433,68
6. Renforcement demandé	82 800 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	630 518 433,68
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	21,96 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	5 607 880,79
2 Crédits disponibles à la date du 28/06/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

La présente demande de virement porte sur un montant total de 82,8 millions d'EUR, dont 62,8 millions d'EUR sont destinés à satisfaire des besoins de financement supplémentaires en faveur de la Grèce en 2019, et 20 millions d'EUR à préparer le prochain exercice d'offres de places en vue de réinstallations.

1. Grèce (62,8 millions d'EUR)

La situation en Grèce s'est détériorée par rapport au mois de mars, époque à laquelle la Commission avait demandé le déblocage de la première tranche de la réserve. Depuis le début de l'année, la Grèce continue d'enregistrer une augmentation du nombre d'individus. En raison des arrivées permanentes et du nombre limité de retours, les îles demeurent surpeuplées: le nombre de migrants présents dans les «hotspots» (16 566 au 16 juin) est deux fois supérieur à la capacité d'accueil officielle disponible dans les îles (7 848 places), et ce malgré les transferts vers la Grèce continentale (11 367 au 16 juin), où la capacité d'accueil doit également être renforcée à la suite desdits transferts en provenance des îles.

En conséquence, il est nécessaire de renforcer, pour un montant de 62,8 millions d'EUR, les activités en Grèce déjà prévues en 2019:

- Le programme d'assistance en espèces (ESTIA) de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) était prévu pour 70 000 bénéficiaires en 2019. En fonction du rythme des arrivées et de la réussite des sorties du programme ESTIA, le nombre total des bénéficiaires devrait avoisiner 87 000 d'ici à la fin de 2019, ce qui nécessitera un montant supplémentaire de 4 millions d'EUR.

- L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a demandé un renforcement de 7,5 millions d'EUR pour l'aide à la gestion des sites en Grèce continentale, en ce qui concerne les activités suivantes:
 - o personnel nouveau/supplémentaire, produits non alimentaires et coûts d'entretien sur les sites;
 - o prestation de services d'interprétation dans les hôpitaux et sur les sites;
 - o extension des activités de soutien psychosocial de l'OIM jusqu'en octobre 2019;
 - o transport du personnel et des migrants vers les sites et les zones les plus reculées;
 - o extension des services de sécurité fournis à Skaramakas.
- L'OIM aura également besoin d'un financement supplémentaire de 6 millions d'EUR pour des services de sécurité dans les camps installés sur le territoire continental.
- Compte tenu du nombre élevé de personnes présentes en Grèce (actuellement 76 000), dans l'attente de la mise au point de la stratégie d'accueil nationale par les autorités grecques, il sera nécessaire de maintenir les services hôteliers d'urgence pour les enfants et les adultes, ce qui nécessite respectivement 12,8 et 15,5 millions d'EUR. Dans ce contexte, les nouveaux besoins suivants ont été recensés: 10 000 places d'accueil en Grèce continentale (9 millions d'EUR) et montant de 8 millions d'EUR demandé par l'OIM concernant des zones sécurisées pour les mineurs non accompagnés dans les centres d'accueil et d'identification.

2. Réinstallation (20 millions d'EUR)

L'actuel programme de réinstallation qui couvre 50 000 personnes arrivera à expiration en octobre 2019. Au 24 mai, 32 071 personnes (64 %) avaient déjà été réinstallées dans le cadre de ce programme. Dans l'attente de l'adoption du règlement établissant un cadre de l'Union pour la réinstallation, la Commission propose une solution transitoire visant à assurer la continuité des efforts de réinstallation déployés par l'UE. En parallèle, les États membres ont besoin de suffisamment de temps pour planifier leurs efforts de réinstallation jusqu'à la fin de 2020, pour lesquels leurs programmes nationaux au titre du Fonds «Asile, migration et intégration» devront être révisés en temps utile.

Dans cette perspective, la Commission propose la mise en place d'un nouveau régime ad hoc pour l'année 2020. Le financement correspondant proviendra essentiellement du réengagement des montants restant disponibles dans le cadre des programmes nationaux et découlant des décisions du Conseil en matière de relocalisation datant de 2015. Les engagements pris dans le cadre des programmes nationaux révisés couvrent environ 12 000 personnes. Il est proposé de financer 2 000 réinstallations supplémentaires au moyen de crédits de 2019 issus de l'enveloppe de Dublin, ce qui nécessite un montant de 20 millions d'EUR. De nouvelles possibilités de réinstallations seraient financées sur les crédits de 2020.